GUIDE PRATIQUE

Déclaration des effectifs salariés en ligne

Mise à jour 11/2026

Pour effectuer votre déclaration, c'est simple !

Rendez-vous sur notre site internet :

www.epsatvosges.fr - espace « Adhérent »





Découvrez votre nouvel espace adhérent

Cet espace vous permet :

- de procéder facilement à votre déclaration annuelle, étape indispensable pour bénéficier de nos services
- d'assurer le suivi de santé de vos salariés
- d'estimer le montant de votre cotisation pour l'année à venir.

SE CONNECTER

Où se connecter ?

Depuis **www.epsatvosges.fr**
En haut à droite, cliquer sur « Espace Adhérent »

Puis, sélectionner la rubrique « Je suis adhérent »

Comment se connecter ?

Munissez-vous de votre code utilisateur et du mot de passe communiqué par votre service de santé au travail.

Lors de votre première connexion, un nouveau mot de passe (6 caractères minimum) et une adresse mail de récupération vous seront demandés.

Vous n'arrivez pas à vous connecter ?

En cas de perte de vos identifiants ou de difficultés, contacter notre service administratif :

- administration@epsatvosges.fr
- 03 29 82 26 84

Dans l'espace adhérent, RDV à la rubrique « Vos déclarations »



1. Accédez à votre déclaration en ligne

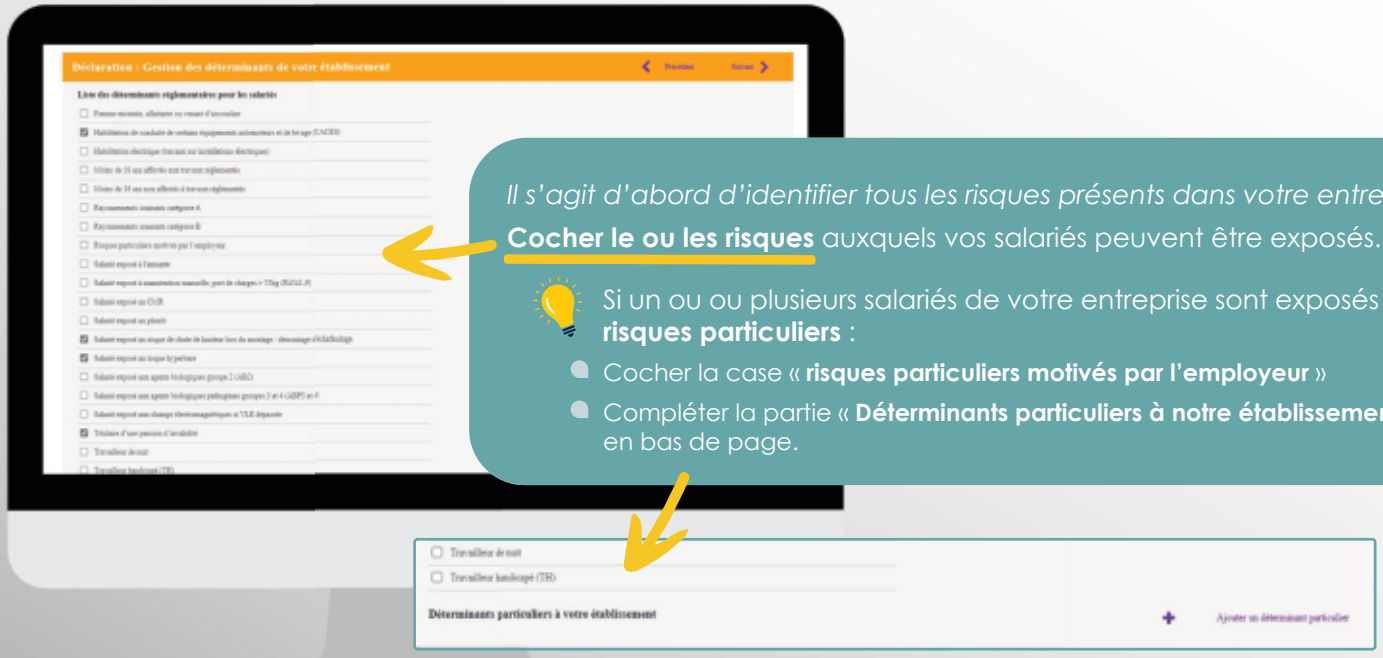
Cette première étape vous permet de commencer votre déclaration annuelle.
Pour cela, cliquer sur le crayon ✎.

2. Mettez à jour vos informations administratives

Contrôlez et mettez à jour si nécessaire vos informations administratives.

Cliquer sur un des crayons ✎ pour modifier une information administrative.
Dans la rubrique informations diverses, vous retrouvez les informations concernant votre CSE.
Une fois la mise à jour terminée, cliquer sur Suivant.

3. Déclaration : gestion des déterminants de votre établissement



Il s'agit d'abord d'identifier tous les risques présents dans votre entreprise.
Cocher le ou les risques auxquels vos salariés peuvent être exposés.

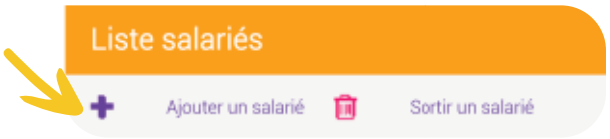
Si un ou ou plusieurs salariés de votre entreprise sont exposés à des **risques particuliers** :

- Cocher la case « **risques particuliers motivés par l'employeur** »
- Compléter la partie « **Déterminants particuliers à notre établissement** » en bas de page.

4. Déclaration : liste de vos salariés

Cliquer sur le nom de votre salarié, pour modifier ou mettre à jour ses informations (code PCS, poste de travail, numéro de sécurité social...)

Ajouter ou supprimer un salarié en cliquant sur :



Une fois la mise à jour terminée,
cliquer sur Suivant

La ligne de chacun de vos salariés peut apparaitre en 4 couleurs distinctes :

- **Blanche** : les renseignements sont complets
- **Orange** : Code PCS non renseigné
- **Rose** : poste de travail manquant
- **Violet** : numéro de sécurité social manquant

5. Déclaration : affectation des déterminants

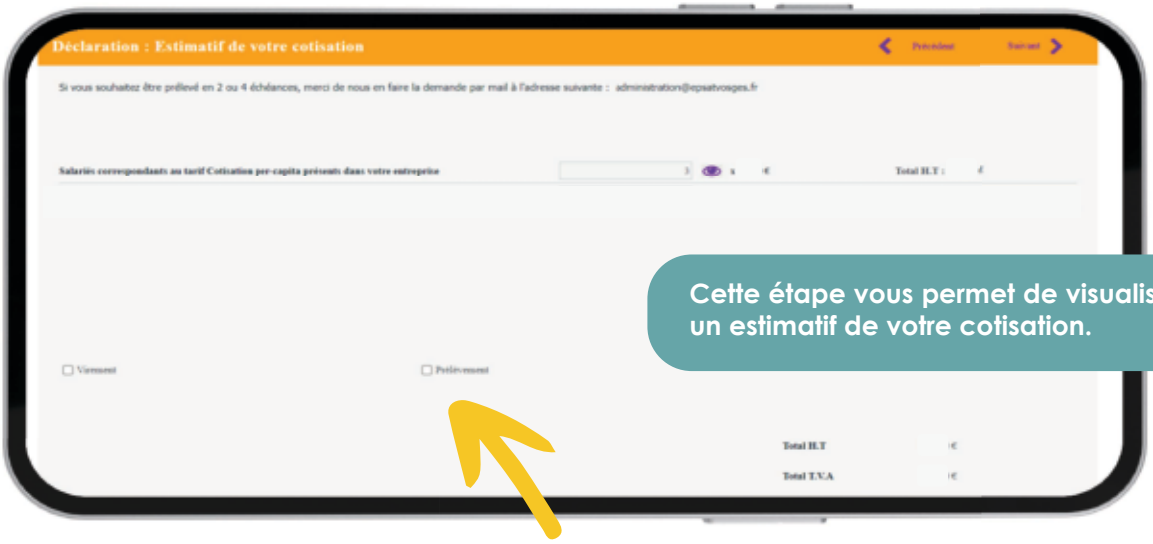
Cochez dans la liste prédéfinie les risques auxquels sont exposés vos salariés (amiante, CMR...).
Le type de suivi individuel de vos salariés est automatiquement défini :

SIS/SIS² ★ : Suivi Individuel Simple
SIA : Suivi Individuel Adapté
SIR : Suivi Individuel Renforcé.



6. Déclaration : estimatif de votre cotisation

Attention, ce n'est pas une facture, juste une information.
Votre facture vous sera adressée ultérieurement.



Choisissez votre mode de règlement :

Une fois votre mode de règlement choisi,
cliquez sur Suivant

Optez pour le prélèvement SEPA !

Choisissez le mode de paiement le plus simple car automatique. Cette option vous permet par ailleurs de régler vos factures par périodicité choisie.

Si vous choisissez le prélèvement SEPA, un mandat devra être complété par vos soins.

7. Déclaration : confirmation de votre cotisation

Cocher, compléter les informations et signer !
Attention, une fois signée, votre déclaration n'est plus modifiable.
Vous recevrez ensuite par mail, une copie de votre déclaration annuelle.

N.B. Vous recevrez une estimation pas une facture !

VOTRE DECLARATION EST TERMINEE !

Tout au long de l'année, en cas d'entrée ou de sortie de salariés,
pensez à mettre à jour la liste de vos salariés sur votre espace employeur !

VOUS RENCONTREZ DES DIFFICULTES ?

En cas de difficulté, contacter notre service administratif :

- administration@epsatvosges.fr
- 03 29 82 26 84

epsat vosges
Prévention & Santé au Travail